

CHARTE du réseau

« ECOCENTRES DE LOISIRS de l’HERAULT»

2022

Reconnaissant l’importance au niveau local et planétaire, des enjeux environnementaux, COOPERE 34 s’engage, pour une durée minimum d’un an et renouvelable, à :

* Nommer une personne référente impliquée dans l’ensemble du projet
* Accompagner les salariés et bénévoles de la structure impliquée dans le projet (formation, information en interne, affichages, ...)
* Participer aux temps d'échanges proposés par le réseau
* Intégrer la démarche écocentre au projet pédagogique de la structure (dans son fonctionnement et dans les actions mises en place à destination des publics)
* Associer les enfants et les parents à la démarche
* Mettre en œuvre un plan d’actions et les moyens nécessaires pour y parvenir
* Réaliser les actions choisies, les communiquer et les valoriser en apposant le logo annuel sur les outils de communication
* Produire un bilan écrit des actions réalisées sur l’année et les mettre à disposition du réseau

 Fait à.. ……., le..........................

M ............................................................

Directeur·trice de la structure

M ............................................................

Président.e de la structure

ou Maire (organisateur)

M ............................................................

Référent.e de la démarche écocentre